

APPEL SOLENNEL A L'EXPULSION DE LA PSEUDO-« RASD » DE L'UNION AFRICAINE

Nous, anciens Premiers Ministres et anciens Ministres des Affaires Etrangères africains ;

Participant à la 14^{ème} Edition du Forum international MEDays, qui se tient, du 2 au 5 Novembre 2022, à Tanger, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et organisé par l'Institut Amadeus ;

Intervenant, dans ce cadre, à la table ronde « *L'Union Africaine à l'aune de la Question du Sahara Marocain* », organisée le 4 novembre 2022 ;

Inspirés par les Idéaux des Pères Fondateurs du panafricanisme, promouvant l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération économique efficace entre les Etats indépendants et souverains d'Afrique ;

Attachés vivement et œuvrant activement pour la concrétisation de ces nobles Idéaux par-delà les politiques des États et les relations entre les Nations, afin de faire entendre haut et fort notre exigence de la Paix, de la Sécurité, de la Concorde et de l'Unité du continent ;

Saluant et commémorant l'œuvre historique du Groupe de Casablanca, ses idéaux panafricanistes et la mémoire de son illustre Hôte, Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V ;

Alignés sur les objectifs et principes énoncés par l'Acte Constitutif de l'Union Africaine dans ses Articles 3 et 4 ;

Réitérant la nécessité de respecter les principes du droit international, de la souveraineté et de l'indépendance des Etats africains ;

Œuvrant pour un continent fort, débarrassé des idéologies issues d'un autre temps, qui nourrissent les divisions ;

Guidés par la vision panafricaine durable de l'Agenda 2063, à savoir « *une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale* » ;

Conscients de l'impératif de l'intégration économique régionale et continentale, à travers une mise en œuvre immédiate et effective de la Zone de Libre-Echange Commune Africaine (ZLECAF), dont le succès repose sur les pierres angulaires de l'unité économique

africaine : des Communautés Economiques Régionales assurant la libre-circulation des personnes et des biens ;

Résolus à combattre toute forme d'extrémisme, de séparatisme et de sécessionnisme ;

Prenant note, avec satisfaction, de la dynamique intellectuelle panafricaine crédible, ayant émergé en mai 2021 en Mauritanie, et poursuivie la même année au Sénégal, au Ghana, en Tanzanie et en République Démocratique du Congo – et portée par des personnalités politiques, économiques et académiques et représentants crédibles des sociétés civiles de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Cameroun, du Cap Vert, des Comores, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Kenya, du Libéria, du Mali, du Mozambique, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République du Congo, du Rwanda et de la Zambie ; dynamique portant sur la présence, pour le moins incongrue, de la pseudo-« rasd » au sein de l'Union Africaine et sur ses regrettables conséquences ;

Dressant, à notre tour, le constat amer de la présence dans l'Union Africaine d'une entité non-étatique et non-souveraine, à la suite du partis-pris – assimilable à un coup de force politique et idéologique plutôt qu'à un acte juridique légal et légitime – opéré en 1982, en violation flagrante de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine ;

Se rappelant que dans son Message adressé au 27^e Sommet de l'Union Africaine, tenu à Kigali en juillet 2016, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a officialisé la volonté du Maroc de réintégrer sa place naturelle au sein de sa famille africaine, et qu'à cette même occasion, vingt-huit (28) Chefs d'Etats-membres ont personnellement signé une motion appelant à la réintégration du Maroc concomitamment à la suspension de la pseudo-« rasd » ;

Se félicitant vivement du retour solennel, en janvier 2017, du Royaume du Maroc, Etat membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine, à l'Union Africaine et des efforts soutenus, des initiatives louables et des contributions sincères que le Royaume ne cesse d'apporter, depuis, aux Objectifs et à l'Action de notre organisation continentale, sous l'égide du Souverain marocain ;

Prenant acte, avec intérêt, que deux-tiers des Etats africains ne reconnaissent pas ou plus l'entité pseudo-« rasd » et que la moitié des pays du continent ont, à ce jour, ouvert des Consulats à Laâyoune et Dakhla ;

Prônant la nécessité de corriger l'anomalie historique, l'aberration juridique et le contresens politique qu'est l'admission illégale et illégitime, puis le maintien injustifié au sein de l'organisation continentale de la pseudo-« rasd » et son impact opérationnel négatif ;

Pleinement conscients de la responsabilité qui est la nôtre et de l'importance de notre démarche en faveur de l'édification d'un panafricanisme rénové, décomplexé et assumé,

1. Lançons un Appel solennel à l'expulsion des rangs de l'Union Africaine :
 - a. En violation de l'Article 3(b) et 4(b) de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ;
 - b. D'une entité artificielle imposée à la seule Organisation de l'Unité Africaine/Union Africaine, contre toute légitimité et légalité ;
 - c. D'une entité artificielle, qui n'obéit à aucun des éléments constitutifs d'un Etat, à savoir un territoire, une population, et un gouvernement effectif ;
 - d. D'une entité artificielle sans souveraineté et non-indépendante;
 - e. D'une entité artificielle ne disposant pas de responsabilité juridique internationale ;
 - f. D'une entité artificielle sans valeur ajoutée qui entrave l'effectivité de l'Union Africaine ;
 - g. D'une entité artificielle menaçant l'Unité Africaine et l'intégration politique et économique ;
 - h. D'une entité artificielle menaçant la stabilité et la sécurité régionales.
2. Sollicitons de l'Institut Amadeus et de ses Centres de réflexion africains partenaires la production d'un « Livre Blanc » réunissant leurs analyses et leurs recommandations argumentées, issues de cette table ronde ainsi que des conférences et des réunions tenues auparavant dans plusieurs pays du continent ;
3. Décidons d'établir un « **Groupe de Contact** » chargé de porter le présent « **Appel de Tanger** », appuyé par le « **Livre Blanc** » susvisé auprès des Chefs d'Etat africains et des décideurs de l'Union Africaine. Les membres désignés du « **Groupe de Contact** » sont :
 - **S.E.M. Dileita Mohamed Dileita, ancien Premier Ministre du Djibouti ;**
 - **S.E.M. Martin Ziguélé, ancien Premier Ministre de la République Centrafricaine ;**
 - **S.E.M. Lutfo Dlamini, ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Eswatini ;**
 - **S.E.M. Gbehzohngar Milton Findley, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Libéria ;**
 - **S.E.M. Régis Immongault Tatangani, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Gabon ;**
 - **S.E.M. Francis Kasaila, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Malawi ;**

- S.E.M. Mankeur Ndiaye, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal ;
- S.E.M. Mamadi Touré, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Guinée ;
- S.E.M. Rafael Tuju, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Kenya.

4. Décidons de rester mobilisés pour la réalisation de cet objectif nécessaire pour la crédibilité de l'Union Africaine, donc pour l'avenir du continent.

Fait à Tanger, le 4 Novembre 2022.

Liste des personnalités participant à la table ronde, formulant et adoptant l' « Appel de Tanger » par acclamation :

- S.E.M. Augusto António Artur da Silva, ancien Premier Ministre de Guinée-Bissau ;
- S.E.M. Dileita Mohamed Dileita, ancien Premier Ministre du Djibouti ;
- S.E.M. Martin Ziguélé, ancien Premier Ministre de la République Centrafricaine ;
- S.E.M. Mohamed Abdirizak Mohamud, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Somalie ;
- S.E.M. Alpha Barry, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Burkina Faso ;
- S.E.M. Lutfo Dlamini, ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Eswatini ;
- S.E.M. Jean-Marie Ehouzou, ancien Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Bénin ;
- S.E.M. Fahmi Saïd Ibrahim El Maceli, ancien Ministre des Affaires Etrangères des Comores ;
- S.E.M. Gbehzohngar Milton Findley, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Libéria ;
- S.E.M. Régis Immongault Tatangani, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Gabon ;
- S.E.M. Francis Kasaila, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Malawi ;
- S.E.M. Luis Felipe Lopes Tavares, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Cap-Vert ;
- S.E.M. Mankeur Ndiaye, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal ;
- S.E.M. Léonard She Okitundu Lundula, ancien Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale de la République Démocratique du Congo ;
- S.E.M. Mamadi Touré, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Guinée ;
- S.E.M. Rafael Tuju, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Kenya.